

Edition PDF
du 9 mars 2009

Les articles mis en ligne
depuis DP 1815
du 2 mars 2009

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Restructurer UBS pour préserver la souveraineté helvétique

Le Parlement est saisi d'une motion,
le moment de la décision arrive (André Gavillet)

USA vs. UBS: épisode 2

Selon le Tribunal administratif fédéral,
les agissements des clients américains d'UBS
justifiaient une levée du secret bancaire (Alex Dépraz)

Point de vue: difficile de concilier l'affaire UBS avec une pensée libérale

La Suisse, UBS et les Etats-Unis
(Invité: Benoit Genecand)

Que deviendra le franc suisse à terme?

Après la crise financière et bancaire,
la récession et la relance, il faudra se préoccuper
d'inflation et de taux de change (Alain Robert)

«Cassis de Dijon»: tout est gagné, sauf l'honneur

Les consommateurs vont bénéficier
de l'alignement sur l'UE sans contrepartie
ni participation aux décisions, prix du maintien
d'une indépendance factice (Albert Tille)

Initiative des Alpes:

l'importance du service après-vente

Dix ans après, le mandat constitutionnel
donné aux autorités nécessite toujours
la vigilance des initiants (Jean-Daniel Delley)

Edipresse alémanique: et alors?

Une première analyse à chaud sur le rachat de
l'éditeur romand par le groupe Tamedia (Albert Tille)

Travailler plus pour gagner moins

Une étude explique ce qui pousse les femmes à moins
travailler. Il y a pourtant des solutions (Pierre Imhof)

Gène électoral et parité

Inexistants dans les associations de parents d'élèves
du primaire, les pères sont soudain candidats et élus
aussitôt qu'il y a du pouvoir à prendre
(Sabine Estier Thévenoz)

Un statut officiel pour l'anglais?

Une curieuse proposition issue d'une étude
du Fonds national de la recherche scientifique
(Daniel Schöni Bartoli)

Restructurer UBS pour préserver la souveraineté helvétique

Le Parlement est saisi d'une motion, le moment de la décision arrive

André Gavillet (9 mars 2009)

Micheline Calmy-Rey s'est entretenue pendant trente minutes avec Hillary Clinton à Genève. Elle en a rendu compte elle-même et unilatéralement par une conférence de presse, notamment pour souligner que fut abordé le dossier UBS. Pourquoi, aurait demandé la ministre suisse, déstabiliser cette banque? Elle joue un rôle de premier plan sur la place financière américaine que sa faillite ébranlerait; elle assure des milliers d'emplois. Enfin, les litiges doivent être réglés selon les procédures reconnues par les deux pays. L'ultimatum est, par définition, inamical.

On ne sait ce que la secrétaire d'Etat a pensé de cette protestation-plaidoirie. Mais des banques suisses, elle connaît l'âpreté au gain et leur dépendance du marché américain. L'administration de Bill Clinton s'était impliquée fortement dans l'affaire des fonds en déshérence. L'«*arrangement*» final fut fêté ostensiblement dans un grand hôtel de New York. Hillary Clinton animait cette fête.

Conjoncture et structure

Dans le dossier UBS - USA, la faiblesse de la position suisse résulte de deux facteurs. Tout d'abord, UBS a commis une faute grave, en collaborant de manière active au contournement des lois américaines, en ne respectant pas non plus la loi suisse sur les banques. Deuxièmement, la faiblesse est structurelle. UBS

occupe sur le marché suisse du crédit et de l'épargne un des premiers rôles, mais en même temps, comme banque universelle et gérante de fortune, elle a besoin de s'affirmer sur le marché américain. Il en résulte une aliénation de notre souveraineté nationale. Si le ministère de la justice des Etats-Unis retirait à UBS sa licence bancaire, il asphyxierait l'économie nationale suisse. D'où l'humiliante soumission dont a fait preuve le Conseil fédéral devant l'injonction américaine de respecter les délais fixés: la Finma (autorité de surveillance des marchés financiers) court-circuitant la procédure administrative, invoquant un droit d'urgence mal fondé, et cela à la demande du Conseil fédéral!

Couper le cordon

La solution est simple, sur le papier. C'est de rendre indépendante la section d'UBS s'occupant du marché suisse. La socialiste Suzanne Leutenegger Oberholzer demande, c'est un point de la motion qu'elle a déposée le 5 mars, que le Conseil fédéral étudie les moyens de réaliser cette autonomie d'UBS, banque de détail suisse. Sa motion a été acceptée par la Commission de l'économie et des redevances grâce à l'appui des voix UDC. Le débat devant le plenum sera de première importance.

Les possibilités sont diverses.

Par exemple une exigence accrue de provisions pour les banques ayant une activité de banque d'affaires. C'est ce que proposait déjà la Commission fédérale des banques. Mais il s'agit plus d'une règle de prudence difficile à appliquer présentement que d'une restructuration. On peut aussi agir par une modification de la loi sur les banques en limitant les activités étrangères pour les banques de crédit en position forte sur le marché national.

Si UBS se fragilisait encore plus, une nouvelle intervention de l'Etat aboutirait à une prise de majorité, l'Etat imposerait alors de l'intérieur la restructuration.

Enfin UBS pourrait aussi, selon les circonstances, vendre sa banque de détail ou autonomiser toutes ses activités aux USA.

Souveraineté

A quoi sert l'effort de défense nationale, si nous acceptons d'être vassalisés sur le plan bancaire? Du débat aux Chambres, on devrait attendre cette exigence de souveraineté recouvrée. C'est un tout autre problème que celui de la défense retardataire du secret bancaire. La motion Leutenegger Oberholzer permet de faire clairement cette distinction. Ce serait un signal fort qu'elle soit acceptée en plenum au National.

USA vs. UBS: épisode 2

Selon le Tribunal administratif fédéral, les agissements des clients américains d'UBS justifiaient une levée du secret bancaire

Alex Dépraz (6 mars 2009)

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) est à nouveau sur le devant de la scène. Il a rendu un arrêt important vendredi dans l'affaire qui oppose certains clients d'UBS et le fisc américain. Sur le fond, le TAF juge justifiée la demande d'entraide administrative déposée par les Etats-Unis. Tout comme l'administration fédérale des contributions qui avait statué en première instance. En théorie, les clients d'UBS peuvent encore recourir au Tribunal fédéral. En théorie, car le TAF a considéré que la demande d'entraide américaine n'avait plus d'objet dès lors que les données demandées ont déjà été transmises sur ordre de l'autorité de surveillance des marchés financiers (la FINMA).

Cet arrêt devrait permettre de calmer certains esprits. Il démontre qu'au moins dans le cas des 250 clients américains qui ont utilisé les stratagèmes mis au point par UBS pour éviter de devoir payer leurs impôts, on est bien en présence d'infractions fiscales qui justifient une levée du secret bancaire, même dans la conception helvétique si louangée ou décriée suivant les

opinions. L'occasion de rappeler qu'en vertu de la convention de double imposition liant la Suisse et les Etats-Unis, nous collaborons avec les autorités fiscales de cet Etat plus qu'avec nos voisins. Cette affaire ne permet donc pas de remettre en cause directement la non coopération de la Suisse en cas d'évasion fiscale. Elle constitue encore moins une attaque contre le secret bancaire. Elle démontre par contre que nos procédures d'entraide sont trop longues. Une lenteur à l'origine de la menace d'une procédure pénale dirigée non plus contre les clients d'UBS mais contre la banque elle-même, et qui aurait sans doute signifié sa mort outre-Atlantique.

Toutefois, une accélération – légitime – des procédures ne serait qu'une manière de faire l'autruche. Il est nécessaire de réfléchir à la manière dont la Suisse doit à l'avenir collaborer avec les autorités étrangères en matière d'infractions fiscales. Pas en raison de la pression des autorités américaines ou européennes. Mais parce que le traitement de faveur accordé aux infractions fiscales commises à l'étranger, voire à

certaines infractions fiscales commises en Suisse, n'a jamais été justifié, comme le relève l'ancien procureur Bertossa. Le principe du secret bancaire – qu'il soit inscrit ou non dans la Constitution – n'est pas en cause (DP 1815) et y survivra.

On attend maintenant avec impatience l'arrêt du TAF sur le recours déposé contre la décision de la FINMA qui a rendu la procédure d'entraide sans objet et contraint «à l'insu de son plein gré» l'UBS à remettre les données protégées par le secret bancaire aux autorités américaines. Cette question est déterminante pour savoir si la FINMA a scrupuleusement appliqué la loi sur les banques et si l'ouverture d'une procédure pénale aux Etats-Unis directement contre UBS menaçait l'existence de la banque. Accessoirement, elle permettra de mieux comprendre le rôle que le Conseil fédéral a joué dans ce dossier. En résumé, de savoir si les autorités suisses ont respecté l'Etat de droit en voulant aller plus vite que la musique du TAF. Ni plus ni moins.

Point de vue: difficile de concilier l'affaire UBS avec une pensée libérale

La Suisse, UBS et les Etats-Unis

Invité: Benoit Genecand (4 mars 2009)

Felix E. Müller, rédacteur en chef de la *NZZ am Sonntag*, en témoigne involontairement ce week-end (1er mars) dans son hebdomadaire. Dans un difficile exercice d'équilibrisme, M. Müller écrit tout et son contraire: UBS dispose d'une garantie de l'Etat suisse et ne peut donc pas faire faillite; UBS dispose de suffisamment de fonds propres et ne va donc pas faire faillite; le sort de UBS se jouera au USA et les attaques contre la banque sont en fait des attaques contre la place financière suisse; le gouvernement suisse doit se garder de faire du micro management ou de se mêler des affaires courantes de UBS, ceci pouvant avoir des conséquences fatales comme l'a montré le cas Swissair/Swiss (*sic!* il fallait oser!).

Du côté des bonnes nouvelles pour la banque, l'arrivée d'un nouveau patron, Oswald Grübel, «*étonnamment*

calme», selon les journalistes de la *NZZ am Sonntag* qui l'ont interviewé.

Du côté des mauvaises nouvelles: la détermination américaine sur la question des 52'000 noms et la perspective de voir le fisc américain obtenir gain de cause devant les tribunaux de Miami avant la fin 2009. Une répétition annoncée du scénario des deux dernières semaines?

On peut (se) poser la question suivante: pourquoi ne pas nationaliser UBS et ainsi indiquer aux USA (et accessoirement aux pays européens) que le conflit est diplomatique plus qu'économique. Au monde politique ensuite de déterminer, dans cette question cruciale du secret bancaire, quelles concessions il est prêt à faire.

Ou, alternative: prendre note officiellement des assurances

de la banque concernant ses fonds propres et indiquer que, en conséquence, l'Etat suisse ne remettra pas d'argent. A l'extrême limite, si un défaut devait néanmoins advenir, l'Etat suisse se contenterait alors de protéger la partie helvétique du business. Cette approche, qui reconnaît une autonomie et un statut privé à UBS, a l'avantage de signaler à ceux qui attaquent la banque qu'il devront en souffrir les conséquences si ces attaques provoquent la faillite: soit des pertes d'emplois sur sol américain et un risque systémique pour les banques américaines qui entretiennent des relations d'affaires avec UBS.

En voulant garder l'indépendance (de façade) tout en assurant tout le monde que la Suisse ne laissera pas UBS faire faillite, il semble bien que l'on cumule les inconvénients.

Que deviendra le franc suisse à terme?

Après la crise financière et bancaire, la récession et la relance, il faudra se préoccuper d'inflation et de taux de change

Alain Robert (5 mars 2009)

Si l'on en croit le bulletin mensuel de statistiques économiques de la BNS du mois de février 2009, les masses monétaires M1 et M2 se sont accrues dans des proportions considérables entre le mois d'octobre 2008 et le mois de janvier 2009. Les

chiffres comparatifs sont les suivants:

Mios CHF	M1	M2
Oct. 2008	275'895	440'854
Jan. 2009	343'360	537'450
Hausse	67'465	96'596

Ainsi donc, si l'on prend en compte les deux mesures les plus fines de la masse monétaire suisse en circulation (**M1**: soit l'équivalent des billets, pièces et dépôts à vue, et **M2**: le même chiffre augmenté des dépôts à termes inférieurs ou égaux à deux ans

et des dépôts assortis d'un préavis de remboursement inférieur ou égal à trois mois) on doit constater qu'elle s'est subitement accrue de 67 à 97 milliards, selon le mode de calcul et la notion prise en compte.

On peut assez facilement imaginer que cette augmentation est due à la situation internationale et singulièrement au sauvetage (à crédit?) d'une grande banque suisse. A côté de cette augmentation considérable et très inhabituelle des masses monétaires – plus importante en quatre mois que pendant les deux années consécutives de juin 2001 à juin 2003 –, la BNS emprunte sur le marché des capitaux, tout particulièrement depuis le mois d'octobre 2008, qui a vu fleurir l'émission de bons du trésor CH libellés en francs suisses et en US dollars. Comme elle n'est pas tenue de publier le résultat de la souscription de ces emprunts... la BNS ne les publie pas. On peut toutefois lui faire confiance: elle trouve des amateurs.

Sans tomber dans aucun des

dogmes des théories économiques, on doit au moins relever que ce qui est rare est cher, et ce qui l'est moins affiche un prix plus abordable. Ce qui est extrêmement répandu est lui plutôt bon marché, voire sans valeur. Les statistiques de la Banque centrale européenne et de la FED font apparaître aussi des augmentations de ces masses monétaires pour la période en question.

En bonne théorie économique classique, le niveau de la masse monétaire est important parce qu'il a un impact direct sur l'inflation selon l'équation:

$$MV = PQ$$

où **M** représente la masse monétaire, **V** la «*vitesse de circulation de la monnaie*», soit le nombre de fois qu'une unité monétaire change de main chaque année, **P** le prix moyen des produits vendus chaque année et **Q** la quantité moyenne vendue chaque année.

En d'autres termes, si la masse monétaire augmente plus vite que la croissance du PIB, il est

plus que probable que l'inflation suive rapidement. Mais lorsque le PIB régresse et que la masse monétaire enfle, on doit résolument se poser la question de la valeur intrinsèque de cette monnaie en comparaison internationale.

Il paraît aujourd'hui assez clair que l'administration Obama a choisi à terme de laisser filer le dollar pour pouvoir financer son déficit abyssal. En l'état actuel des choses, la BNS semble assez bien jouer son rôle, mais elle prend indiscutablement un risque sur l'indice de solvabilité du pays. Il reste que des masses très importantes de capitaux notamment chinois ou moyen – orientaux sont désespérément à la recherche de placements sûrs et représentant donc une importance politique de taille mondiale.

La question de la survie du franc suisse aux côtés de l'euro se joue sans doute dans un terme moyen de trois à cinq ans, et ceci sans que la Suisse ne puisse y changer grand chose.

«Cassis de Dijon»: tout est gagné, sauf l'honneur

Les consommateurs vont bénéficier de l'alignement sur l'UE sans contrepartie ni participation aux décisions, prix du maintien d'une indépendance factice

Albert Tille (6 mars 2009)

Le Conseil des Etats plébiscite l'application par la Suisse du principe «*Cassis de Dijon*» (DP 1713). Les produits autorisés à la vente dans l'Union européenne seront admis dans notre pays, même s'ils ne sont pas conformes aux normes

fixées par la législation suisse. Selon les calculs des services de Doris Leuthard, ces importations facilitées vont faire chuter les prix.

Le pragmatisme de la politique européenne du Conseil fédéral

est tout gain pour les consommateurs qui réaliseront quelque 2 milliards d'économies chaque année. Savourons donc ce succès économique. Mais n'oublions pas le prix de l'abandon de notre honneur national. La

Suisse s'aligne «*souverainement*» sur la législation européenne.

La pratique n'est certes pas nouvelle. Depuis quinze ans, Berne adapte progressivement chacune de ses lois pour les rendre conformes à celles de l'Union. Avec l'acceptation du principe «*Cassis de Dijon*», la Suisse fait un pas supplémentaire. Pour éviter de

retoucher au coup par coup sa législation interne, elle accepte le menu européen en bloc, avec quelques exceptions il est vrai.

L'abandon de souveraineté législative va plus loin encore. Selon la version qui sort des délibérations du Conseil des Etats, les fabricants suisses auront le droit d'appliquer les normes européennes, qu'ils soient exportateurs ou

fournisseur du seul marché national. *Exit* donc des règles suisses que plus personne ne respectera! Quelques parlementaires ont bien tenté de corriger cette satellisation peu honorable en demandant que la Suisse négocie avec Bruxelles un accord sur la reconnaissance réciproque des normes. Et bien c'est non. Le Parlement préfère s'aligner en silence et sans contrepartie.

Initiative des Alpes: l'importance du service après-vente

Dix ans après, le mandat constitutionnel donné aux autorités nécessite toujours la vigilance des initiants

Jean-Daniel Delley (7 mars 2009)

Grâce au droit d'initiative, le peuple peut imposer son point de vue aux autorités, Conseil fédéral et Assemblée fédérale. Mais à vrai dire le souverain fait un usage modéré de ce droit: depuis 1891, quinze initiatives populaires seulement ont trouvé grâce à ses yeux. Et lorsqu'il approuve l'une d'elles, il n'a pas la certitude que le mandat sera fidèlement exécuté. Pour preuve, l'initiative «*pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit*» (initiative des Alpes), adoptée en votation populaire en 1994 et dont les objectifs ne sont toujours pas atteints.

Cette année-là, 52% des votants exigent que «*le trafic des marchandises à travers la Suisse sur les axes alpins s'effectue par le rail*» dans un

délai de 10 ans et que «*la capacité des routes de transit des régions alpines ne (soit) pas augmentée*». Une exigence largement soutenue par les cantons alpins, à l'exception du Valais et des autres cantons romands.

A l'actif de l'initiative, la définition par le parlement des quatre axes de transit dont la capacité ne peut être augmentée: Gothard, San Bernardino, Grand Saint Bernard et Simplon; l'instauration d'une redevance pour les poids lourds liée aux prestations, l'idée d'une bourse du transit alpin maintenant ancrée dans la loi sur le transfert du trafic de marchandises. Mais les initiants doivent constamment monter au front pour contrer les attaques qui visent à

abroger ou affaiblir la décision populaire de 1994. Regroupés au sein de l'association Initiative des Alpes, ils tissent des liens avec les mouvements similaires des pays alpins voisins, mobilisent l'opinion par des manifestations, harcèlent les autorités pour leur rappeler le mandat constitutionnel. Car l'objectif de transfert est reporté à plusieurs reprises: en 1999, la loi le traduit par un maximum de 650'000 trajets à atteindre en 2009; en 2008, le Parlement reporte ce délai de dix ans.

Même après son adoption, une initiative populaire nécessite encore un service après-vente attentif et des militants engagés.

Edipresse alémanique: et alors?

Une première analyse à chaud sur le rachat de l'éditeur romand par le groupe Tamedia

Albert Tille (3 mars 2009)

On retient un instant son souffle. Edipresse, l'empire Lamunière qui fait la pluie et le beau temps dans la presse de Suisse romande, deviendra zurichois. Le rouleau compresseur alémanique continuerait donc de nous écraser. Mais avant d'allumer la révolte contre Tamedia, l'envahisseur germanique, gardons la tête froide. Le clan Lamunière n'aliène pas son indépendance par caprice mais à la suite d'une analyse économique difficile à contester pour qui n'a pas les mains dans le cambouis. La chute des recettes publicitaires est rude en cette période de crise. Et la baisse conjoncturelle ne fait qu'aggraver des causes structurelles qui ne disparaîtront pas avec la reprise. Selon Tibère Adler, directeur général d'Edipresse, l'émergence des médias électroniques change fondamentalement la donne. Par ailleurs, l'arrivée sur le marché des quotidiens gratuits a précipité la pagaille dans le marché publicitaire.

Les grands groupes fixent leur stratégie en fonction du succès de leurs affaires. Nous ne sommes pas actionnaires d'Edipresse et l'avenir du groupe ne touche pas à notre porte-monnaie. Les représentants du groupe lausannois restent, pour l'heure, majoritaires dans l'organe chargé de mettre au point la fusion et Pierre Lamunière entre au Conseil d'administration de Tamedia.

Mais il est déjà acquis que le centre de décision sera effectivement à Zurich. Pas fameux pour l'ego des Vaudois. Mais la distance géographique entre l'éditeur dominant et l'autorité politique cantonale n'est pas forcément une mauvaise chose. Ce qui importe essentiellement, pour juger de la prise de contrôle par Tamedia est l'impact sur le lecteur. Ce sera d'abord, et essentiellement, la fusion entre *20 Minutes* et le *Matin Bleu*. Personne ne coulera une larme sur la fin de la concurrence entre deux gratuits dont le seul mérite est d'inonder de papier le sol et les poubelles de nos gares. Quant à l'avenir de la *Tribune de Genève*, de *24 Heures* et du *Matin* prenons le pari qu'il ne sera pas influencé par la prise de contrôle de l'éditeur alémanique. La barrière de rösti est un pare-feu d'une grande efficacité. Impossible d'imaginer que l'excellent *Tages Anzeiger*, le *Bund* ou la *Berner Zeitung* puissent faire de l'ombre aux quotidiens francophones. Impossible de croire au pilotage des titres romands par des Alémaniques. Fusion des trois grands titres d'Edipresse pour rationaliser l'investissement de Tamedia? Ce serait exactement à l'opposé de ce que fait Tamedia en Suisse alémanique. Le groupe zurichois, qui a repris les deux grands quotidiens bernois en difficulté, a conservé les titres existants, simplement pour ne pas faire fuir les lecteurs. On peut certes imaginer une vaste fusion d'une presse papier aux

abois avec un titre unique dans chaque région linguistique de la Suisse. Mais le maintien de l'indépendance d'Edipresse ne parviendrait pas à éviter cette solution extrême et encore improbable.

La Commission de la concurrence devra encore se prononcer sur la fusion annoncée. Elle a toujours béni les regroupements à l'intérieur du marché romand de la presse. On voit mal comment elle pourrait s'opposer à une alliance par-dessus la barrière linguistique. Et *Le Temps* dans cette tourmente médiatique? Il est aujourd'hui propriété à part égale d'Edipresse et de Ringier. Il sera demain entre les mains de deux grands éditeurs alémaniques concurrents. Osons espérer que la cohabitation se fera sans heurt.

Tamedia, un groupe multimédias

Le groupe zurichois Tamedia, plus que centenaire, a été longtemps essentiellement l'éditeur du *Tages Anzeiger*, un poids lourd, en tirage et en respectabilité, de la presse alémanique. Il a connu ces dernières décennies une large diversification. Entré en bourse en 2000, Tamedia est maintenant un véritable groupe multimédias.

Sa présence dans la presse quotidienne s'est sensiblement renforcée: création de la *Sontagszeitung* et du gratuit *20 Minuten*, reprise de la *Berner Zeitung* et du *Bund*,

mais aussi des quotidiens plus modestes comme la *Thurgauer Zeitung*, le *Thuner Tagblatt*. Le groupe édite des journaux spécialisés pour investisseurs, pour agriculteurs. Ajoutons, pour faire bon poids des feuilles gratuites d'annonces et une série de publications locales.

Le groupe contrôle 9 périodiques spécialisés allant de *Annabelle* à la *Revue Automobile*, cette dernière publiée en allemand et en français.

La SSR évidemment mise à part, le groupe domine l'audiovisuel zurichois et

bernois avec Tele Züri, Tele Bärn, Radio 24 et Capital FM.

Sur la toile Tamedia gère 7 sites allant de l'information spécialisée à la bourse de l'emploi ou de l'immobilier.

Travailler plus pour gagner moins

Une étude explique ce qui pousse les femmes à moins travailler. Il y a pourtant des solutions

Pierre Imhof (8 mars 2009)

Une récente étude éditée par la Conférence romande de l'égalité vient conforter les tenants de la tradition: financièrement, il est généralement peu intéressant pour une mère de famille de travailler plus de deux ou trois jours par semaine. Et, par conséquent, autant qu'elle reste à la maison et s'occupe davantage de ses enfants.

Quand le travail coûte plus cher qu'il ne rapporte, document réalisé par l'Université de Saint-Gall pour l'ensemble des cantons romands et Berne, prend en compte deux éléments qui influencent le revenu du ménage en cas de double activité professionnelle: les frais de garde d'enfants et les impôts supplémentaires dont le couple devra s'acquitter. Les résultats ne sont guère encourageants. Dans tous les cas, la part de revenu disponible après paiement des frais de garde et des impôts diminue avec l'augmentation du nombre de jours travaillés. A Lausanne par exemple, lorsque le premier revenu est

inférieur à 100'000 francs, la part disponible du deuxième revenu passe de 80% pour un jour de travail à 28% pour cinq jours. Ces chiffres baissent fortement lorsque le premier revenu est plus élevé, le résultat pouvant même être négatif. Ainsi pour un couple dont le premier revenu est de 150'000 francs et le second de 60'000: il reste seulement 20% du deuxième revenu pour un jour de travail, et dès trois jours le revenu du ménage subit une perte.

De tels constats ne vont certainement pas encourager les parents à travailler les deux à plein temps ou à des taux élevés. Et ce sont généralement les femmes qui font les frais de ces «choix», tout au long de leur vie. Car un taux d'activité et un revenu moindres ont des conséquences notamment sur l'autonomie financière en cas de séparation, sur la capacité à retrouver plus tard un emploi à plein temps, sur les possibilités d'accéder à des postes de cadre et sur la prévoyance professionnelle.

Deux éléments sont en cause: le système d'imposition et la tarification des crèches.

Les deux salaires d'un couple s'additionnant, un second revenu sera fortement taxé en raison de la progressivité de l'impôt. La solution à ce problème consisterait à adopter la taxation individuelle, chacun des revenus du couple étant taxé pour lui-même. L'étude démontre la pertinence de cette approche en comparant couples mariés (imposés sur le revenu cumulés) et couples non mariés (imposés séparément), les seconds étant avantagés par rapport aux premiers. La faible déduction admise pour les frais de garde sur sa déclaration d'impôt pose également problème (voir aussi DP 1751).

Quant à la tarification des crèches, elle est le plus souvent «parafiscalisée» par des tarifs dépendant du revenu des deux parents, augmentant ainsi la pression sur le deuxième salaire. Ce système de tarification particulier et assez

unique pour des prestations étatiques montre bien que la garde des enfants n'est pas admise comme étant une prestation universelle, comme

l'accès à la santé ou à l'enseignement. Ici aussi, des solutions existent, mais elles sont coûteuses: adopter un tarif unique pour les crèches ou

ne tenir compte que d'un seul salaire pour la facturation aux parents.

Gène électoral et parité

Inexistants dans les associations de parents d'élèves du primaire, les pères sont soudain candidats et élus aussitôt qu'il y a du pouvoir à prendre

Sabine Estier Thévenoz (7 mars 2009)

Il existe un gène électoral. Les hommes en sont pourvus. Les femmes n'en disposent pas dans leur patrimoine génétique. L'observation de deux récentes élections genevoises a permis la découverte cette bizarrerie scientifique. L'une a eu lieu le week-end passé au sein des écoles primaires et a permis pour la première fois aux parents d'élire leurs représentants dans des Conseils d'établissement. L'autre, au mois d'octobre, a désigné les 80 personnes chargées de rédiger la future Constitution genevoise. Dans le premier cas, les hommes qui constituent un tiers du vivier de candidats obtiennent du premier coup un tiers des sièges. Joli score! Dans le second, même proportion au départ avec 35% de candidates femmes. Mais patatras, la part des élues se ratatine: elles ne sont que 17% à l'arrivée.

Revenons aux Conseils d'établissements. D'ordinaire, les associations de parents ne voient que très exceptionnellement un homme participer à leurs activités.

Apparemment, la majorité des pères de famille ne se sentent guère concernés par l'école primaire et ne jugent pas utile d'y consacrer quelques heures de bénévolat, que ce soit pour les manifestations festives ou les réunions de travail. Changement d'attitude avec les Conseils d'établissement: là, il s'agit d'être de plein pied avec la direction et cela doit sembler plus prestigieux. On découvre soudain dans toutes les écoles qu'il y a des pères. Sur 958 candidats aux Conseils d'établissements, près de 320 hommes se présentent début janvier. Alors qu'ils débarquent sur un terrain dans lequel ils n'ont jusque là pas investi, ils obtiennent du premier coup 114 sièges sur 363. Cela s'appelle faire un tabac!

Le comité de l'école de mes enfants n'a que très occasionnellement eu un homme en son sein. Pour le Conseil d'établissement, il y avait trois hommes parmi les neuf candidats. Et deux élus sur les quatre sièges destinés aux parents. Un tiers de candidats et 50% de la représentation: quelle

performance! A Lancy, ils obtiennent même 3 sièges sur 4.

Quelle est donc la clé de ce succès immédiat, me demandais-je en repensant à l'élection de la Constituante qui fut une Bérézina pour les femmes genevoises: 14 élues sur 184 candidates. Un score dérisoire qui ramène Genève au niveau des années 70, peu après l'octroi fédéral du droit de vote féminin. Même les socialistes, reconnus depuis les années 80 pour leur solide capacité à faire élire des femmes, se sont cassés les dents: alors que leur liste comprenait 40% de candidates, une seule a été élue (sur 11)!

Ma seule explication: il existe un gène électoral de genre exclusivement masculin. Pour tous ceux qui estiment que les deux moitiés du ciel doivent être représentées équitablement dans les législatifs de notre pays, la conclusion s'impose. Une manipulation génétique est indispensable: elle s'appelle la parité!

Un statut officiel pour l'anglais?

Une curieuse proposition issue d'une étude du Fonds national de la recherche scientifique

Daniel Schöni Bartoli (04 mars 2009)

Récemment, la presse s'est fait l'écho des conclusions d'une étude menée dans le cadre du programme *Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse* qui suggère notamment de réfléchir à l'idée d'accorder à l'anglais une sorte de statut de «*langue officielle partielle*» en Suisse. Le champ de cette étude était sensiblement plus large, mais c'est la question de l'anglais qui a fait l'objet de toutes les attentions et lancé le débat.

Le constat est clair: de nombreuses personnes immigreront en Suisse et y rencontreront des difficultés d'ordre linguistique. C'est aussi le cas dans d'autres pays, mais le caractère plurilingue de notre Etat n'arrange pas les choses. Les chercheurs soulignent à juste titre les limites de la politique actuelle, en précisant que «*le système juridique ne reconnaît aucun droit universel à la traduction*» et que les ressortissants des Etats de l'Union européenne ne peuvent pas être contraints à l'intégration, d'où une inégalité entre eux et les ressortissants d'Etats ne bénéficiant pas des effets de l'accord de libre-circulation des personnes.

Cependant, le nombre de personnes résidant en Suisse, parfois seulement pendant quelques années, sans maîtriser une au moins des langues nationales a sensiblement augmenté. Parallèlement, la nouvelle loi

sur les étrangers stipule qu'il est «*indispensable que les étrangers apprennent une langue nationale*» et que l'autorisation de séjour peut être subordonnée à la participation à un cours de langues.

Entre une adaptation aux besoins de migrants de plus en plus nombreux et les exigences d'une intégration par l'apprentissage des langues nationales, les contradictions sont manifestes. C'est pourquoi les chercheurs suggèrent au passage que l'Etat communique davantage en anglais, suivant en cela une tendance favorisée par la mondialisation de l'économie. Cette langue sert de référence dans de nombreux domaines, parmi lesquels la finance, la recherche scientifique et le tourisme, importants pour la Suisse. Mais la suggestion porte en elle une confusion entre deux éléments différents: d'une part, une adaptation de certains services à l'usage d'une langue internationale importante dans certaines situations et d'autre part, l'officialisation même partielle, d'une langue étrangère dans le système juridique suisse. Une clarification est nécessaire.

En effet, une officialisation de certains rapports en anglais est grosse d'inégalités de traitement entre migrants notamment. Les ressortissants d'Etats anglophones bénéficieraient d'une mansuétude particulière à laquelle les ressortissants

d'autres régions du monde n'auraient pas droit. On pourrait même imaginer des scénarios conduisant à un traitement plus favorable dans certains cas à l'égard de migrants anglo-saxons qu'envers les minorités nationales du pays. D'autre part, il faut savoir que l'anglais, même aujourd'hui en Europe, n'est réellement maîtrisé que par une toute petite fraction de la population. Les autres se débrouillent généralement avec un «*anglais d'aéroport*» limité. On favoriserait ainsi ouvertement une intégration à deux vitesses entre une élite anglophone et les autres. Ces questions relatives à l'inégalité linguistique ne sont pas anodines et la Suisse n'a pas de raison objective d'accepter aujourd'hui un soi-disant fait accompli en faveur de l'anglais, alors que l'Union européenne elle-même décide de favoriser l'égalité de principe entre ses langues officielles.

Pourtant, il ne fait pas de doute que la maîtrise de l'anglais par nombre de professions en Suisse est un atout non négligeable. Il ne faut donc pas hésiter à encourager une meilleure utilisation de cette langue. Mais se limiter uniquement à l'anglais serait également dommage compte tenu de l'évolution polycentrique du monde, et les connaissances d'autres langues importantes comme l'espagnol, l'arabe, le russe et le chinois ne peuvent que représenter des avantages supplémentaires. La Suisse, qui joue parfois un rôle

de plaque-tournante, a des atouts à faire valoir sur le plan linguistique. Elle doit en prendre conscience et

développer les compétences, mais cela n'implique en rien la reconnaissance d'un caractère d'officialité à une langue

internationale qui aurait la prétention de devenir mondiale. Dans ce domaine, il faut privilégier le pragmatisme.
